

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE OU ESCADRON
 UNITÉ (CLAIR)
 B.T.
 PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
 N° 535 / 1992

BORDEREAU D'ENVOI
 CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

DATE DES FAITS (JOUR, MOIS, AN OU PÉRIODE)
Le 25 Août 1992 à zéro heure.
 LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT, CODE DÉPARTEMENT)

ENQUÊTE
 PRÉLIMINAIRE FLAGRANT DÉLIT COMMISSION ROGATOIRE
 AUTRE CAS

OBJET DE LA PROCÉDURE

NATURE : Témoignages sur l'apparition d'un Objet Volant Non-Identifié (OVNI)

~~93307617~~

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
01	- PROCES-VERBAL D'ENQUETE PRELIMINAIRE
02	- PLAN DE SITUATION
03	- PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE DES LIEUX.
04	- PROCES-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN.....G , S'
05	- PROCES-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN.....A , P
06	- CORRESPONDANCE ADRESSEE AUX SERVICES METEOROLOGIQUES
07	- LETTRE DES SERVICES METEOROLOGIQUES

95 307688

SUITE DU BORDEREAU D'ENVOI SUR LA PAGE SUIVANTE

INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> (1)	Mr. le Préfet du Départemental
	<input type="checkbox"/> (1)	M. le Procureur de la République
	<input type="checkbox"/> (1)	M. le GENERAL, Cdt la Région Aérienne
	<input checked="" type="checkbox"/> (2)	M. le MINISTRE DE LA DEFENS - DGGN (Bureau Défense-Opération)
	<input type="checkbox"/> (1)	AUX ARCHIVES

VOIR LA SUITE DES DESTINATAIRES SUR LA PAGE SUIVANTE.

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ
 LE

SIGNATURE ET CACHET

GENDARMERIE NATIONALE

PROCÈS - VERBAL

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

COMPAGNIE OU ESCADRON

D'ENQUETE PRELIMINAIRE

UNITÉ

**RENSEIGNEMENTS
ADMINISTRATIFS**

E.T.

CODE UNITÉ PROCÈS-VERBAL N° / 19

N° PIÈCE
1

N° FEUILLET
1/1

02398 N° 535 / 1992

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

NATURE: Témoignages faisant état d'apparition d'un Objet Volant Non-Identifié
(O . V . N . I .) .

9350/617

NOUS SOUSSIGNÉ(S) _____, D. _____, MDL/Chef, et P. _____, D. _____, Gendarme de la

Compagnie de _____, en résidence à _____

VU/RSI XXXX/RSI XXXX

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR trente août mil neuf cent quatre-vingt-douze à douze heures, nous sommes informés par Monsieur A _____, D _____ demeurant " _____ " à _____ le ce que son fils P _____ âgé de 17 ans a été témoin, dans le courant de la nuit du 24 au 25 Août 1992, de l'apparition d'un objet volant non-identifié, alors qu'il se trouvait en compagnie du jeune G _____, S _____ âgé de 16 ans demeurant également à _____

Constatant notre étonnement quant à la date relativement tardive du signalement des faits par rapport au jour de la soi-disante apparition, Monsieur A _____, D _____ nous précise qu'il n'a tout d'abord pas porté crédit aux dires de son fils jusqu'à ce que ce dernier lui paraisse réellement "choqué" par ce qu'il avait vu et qu'il en soit de même pour son camarade S _____ G _____.

Le même jour, nous prenons contact téléphoniquement avec le jeune P _____ A _____ qui nous relate les faits, tels qu'il les avaient racontés à son père le lendemain des faits.

**CONSTATATIONS ET MESURES
PRISES**

A) Etat des lieux

Le lieu où les jeunes A _____, P _____ et G _____, S _____ ont aperçu l'objet volant non-identifié se situe sur le CD _____, reliant _____ à _____ et plus exactement au carrefour formé par ledit Chemin Départemental et deux chemins d'accès aux lieux dit " _____ " et " _____ ". (Cf PLAN DE SITUATION PIÈCE N° 2)

Les coordonnées UTM décimétriques de ce point, sont les suivantes :

Au moment où, pour la première fois, les témoins ont constaté la présence de l'objet dans le ciel, ces derniers se trouvaient au niveau d'un abri-bus implanté en bordure et au Sud du CD _____. Quant à l'objet, il se trouvait à une cinquantaine de mètres de leur position, au dessus d'un platane situé en bordure et au Nord du chemin départemental précité. (Voir PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE PIÈCE N° 3- CLICHES N° 1 - 2 et 3).

B) Constatations

Nous nous sommes transportés sur les lieux, où aucune trace quelconque n'a été constatée tant au niveau du sol (pré) qu'au niveau de l'arbre sur lequel l'objet a été vu par les intéressés.

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE
LE Le 17 Octobre 1992

VU ET TRANSMIS PAR
LE COMMANDANT D'UNITÉ

DESTINATAIRES

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

(VOIR DESTINATAIRES SUR
BORDEREAU D ENVOI)

1 AUX ARCHIVES

SIGNATURE ET CACHET

Il est à noter toutefois la présence d'une ligne électrique longeant à une distance de 100 mètres environ, le CD , au Nord de celui-ci. (Voir PLAN DE SITUATION PIECE N° 2)

La distance séparant le lieu où les jeunes gens ont aperçu l'objet et le domicile de S G où les intéressés ont remarqué pour la dernière fois la présence de l'objet, est de 5 kilomètres 900 mètres. (Cf PLAN DE SITUATION PIECE N° 2)

Le CD au niveau du lieu d'observation présente deux virages en "S". Suivant le sens de marche -o- -o-, à droite de la sortie du premier virage se trouve l'abri-bus à côté duquel était stationné les jeunes G et A . L'arbre au dessus duquel se trouvait l'objet volant non-identifié est situé à gauche de la sortie du deuxième virage à une distance de trente mètres de l'abri-bus. (Cf PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE PIECE N° 3 - CLICHE N° 1).

C) MESURES PRISES

Nous avons rendu compte des faits à notre Commandant de Compagnie.

Une planche photographique des lieux a été dressée (PIECE N° 3)

Le 20 Septembre 1992, nous adressons une correspondance au Service Météorologique interrégional Sud-Ouest - Centre Départemental du à A , à dessein de nous renseigner sur les conditions climatologiques régnant sur la région de dans le courant de la nuit du 24 au 25 Août 1992, et ce, pour éviter toute abigüité avec des phénomènes atmosphériques tels que nuages, halo lunaire etc... (Cf PIECE N° 6)

Le 1er Octobre 1992, les services sus-mentionnés nous font part qu'au cours de la nuit considérée le ciel était clair, sans nuage, ni lune dans des conditions anticycloniques rendant ainsi la nuit idéale pour toute observation de caractère astronomique.

Il nous est précisé qu'aucun phénomène non-identifié n'a été signalé au cours de la nuit du 24 au 25 Août 1992 à aucun des observateurs climatologiques du réseau d'Etat. (Cf PIECE N° 7).

ENQUETE

Les jeunes A , P et G , S ont été entendus. La version des faits de ces deux témoins est identique en tout point, à savoir :

La première observation a eu lieu, alors qu'ils étaient stationnés en bordure du CD , à proximité de l'abri-bus. En effet, les intéressés ont tout d'abord aperçu une lueur dans le ciel, au dessus du platane situé en bordure du Chemin Départemental, à une distance de 50 mètres environ. Cette lueur d'une grandeur que l'un compare à celle d'un tonneau, était de couleur jaune phosphorescente, et se déplaçait horizontalement sur une petite distance, disparaissant à de brefs instants pour réapparaître aussitôt.

Aucune forme particulière n'a été distinguée autour de cette lueur qui ne faisait aucun bruit, et d'où se dégageait nulle odeur particulière.

Pris d'une certaine peur, les deux jeunes A et G sont montés sur le cyclomoteur de ce dernier pour prendre la direction de , par le CD . Tout le long du trajet, d'une distance de 5 kilomètres 900, les intéressés ont constaté que cette lueur restait à leur niveau, toujours à la même distance d'eux, avec un déplacement sur elle-même, comme précédemment décrit.

Arrivés au lieu-dit " " au domicile des parents de G , S. très paniqués les deux jeunes se sont introduits dans la maison. A ce moment là, P. A a encore une fois constaté la présence de cet objet au dessus de la façade Est de la maison.

Par la suite, les intéressés se sont couchés, sans avertir des faits les parents du jeune G qui étaient en train de dormir, et ce, visiblement, pour ne pas les déranger. Ce n'est que le lendemain, que ces deux jeunes ont averti tout d'abord les parents G et par la suite, Monsieur A . (Cf PIECES N° 4 et 5).

Les habitants des hameaux de " " - " " - " " ont été interrogés verbalement sur une éventuelle observation au cours de la nuit considérée.

Aucune de ces personnes ne semble avoir aperçu un quelconque phénomène non-identifié.

Les Enquêteurs

Compagnie :

Résidence :

BT

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

N° PIÈCE

N° FEUILLET

C.U. 02398 - PV 00535/92

Nous soussigné : gendarme D P , APJ, en résidence à
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

G S , 16 ans,
né le FRANCE,

fils de
célibataire, Lycéen, nationalité française,

qui déclare le seize septembre mil neuf cent quatre vingt douze
à dix huit heures:"-----

"" Dans la nuit du 24 au 25 août 1992, vers minuit je me trouvais au lieu-dit
" " commune de en compagnie de l'un de mes copains,
A P . Nous étions en bordure du C.D. et nous apprêtions à rejoindre
mon domicile avec mon cyclomoteur. Avant de partir, j'ai remarqué la présence
d'une lueur dans le ciel et en même temps j'ai entendu le moteur d'une voiture
qui venait dans notre direction. Au départ, j'ai cru que cette lueur provenait
des phares de la voiture mais lorsque celle-ci est passée, je me suis aperçu que
cette même lueur était toujours présente. Sans y prêter plus d'attention, nous
avons pris le cyclomoteur et sommes partis en direction de . Je précise
que c'est moi qui pilotait. -----

"" Après avoir parcouru environ deux cents mètres, mon copain P. m'a fait
savoir que la lueur se trouvait toujours dans le ciel et qu'il avait
l'impression qu'elle nous suivait. -----

"" En ce qui me concerne, du fait que je pilotais, je n'ai pas pu bien
distinguer les formes exactes de cette lueur. Je suis tout de même en mesure de
vous en fournir une description. -----

"" En fait, sa forme avait un aspect rectangulaire mais ses bords ne se
définissaient pas bien. La lueur émise était blanche. L'objet donnait
l'impression d'avoir une rotation sur lui même ce qui faisait disparaître et
réapparaître la lueur. Je n'ai pas remarqué un quelconque mouvement de haut
en bas de cet objet. Je suis dans l'impossibilité de dire la distance qui nous
séparait de lui. Je précise que durant tout le trajet, il s'est tout le temps
trouvé sur notre gauche. A aucun moment, nous n'avons perçu un quelconque bruit
provenant de lui. -----

"" S.I.: Je n'ai distingué aucune forme autour de la lueur émise. -----

"" Lorsque nous avons quitté la route départementale et avons emprunté le
chemin vicinal conduisant à mon domicile, je n'ai pas regardé où se trouvait
l'objet en question. Une fois arrivés chez moi, nous nous sommes rendus à la
fenêtre de la salle à manger. Nous avons pu alors observé à nouveau la même
lueur qui était fixe. Au bout de cinq minutes environ, nous avons quitté cette
pièce pour aller dans ma chambre. Vingt minutes après, nous sommes revenus dans
la salle à manger et avons constaté que la lueur avait disparu. A ce moment là,
nous sommes allés nous coucher. En fait, je devais ramener P. : à son
La personne entendue L'enquêteur

Compagnie :

Résidence :

BT

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

C.U. 02398 - PV 00535/92

02 2

domicile mais celui-ci a préféré dormir chez moi. -----

"" Le lendemain, j'ai aussitôt parlé de ces faits à mon père et à ma mère.

Cette dernière ne m'a pas bien cru. En fait, c'est le père de P qui vous a
prévenu après ce dernier lui ai raconté ce qui c'était passé. -----

"" Je pense que mon copain P sera à même de vous donner des
renseignements plus précis. -----

"" Je reste à votre disposition pour d'éventuelles précisions. -----

A , le seize septembre mil neuf cent quatre vingt douze, à
dix neuf heures. -----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'enquêteur

Compagnie :

ENQUETE PRELIMINAIRE

Résidence :
BT

PROCES - VERBAL

D'AUDITION DE TEMOIN

N° PIÈCE N° FEUILLET

C.U. 02398 - PV 00535/92

Nous soussigné : M. D. L. chef D F , OPJ, commandant la brigade, en résidence
à

Vu les articles: 16, 17 à 19 et 75 à 78 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

A P. , 17 ans,
né le FRANCE,
demeurant

célibataire, sans profession, nationalité française,

qui déclare le dix neuf septembre mil neuf cent quatre vingt douze
à dix heures et seize minutes:"

"Dans la nuit du 24 au 25 août 1992, vers minuit, je me trouvais au lieu dit
, commune de en compagnie de l'un de mes
copains, G S. Nous étions en bordure du C.D. et nous allions
partir avec le cyclomoteur de S à son domicile. Avant de partir, nous
avons vu une lueur au dessus d'un arbre qui se trouvait en face de nous. Tout
d'abord, nous avons pensé qu'il s'agissait d'une lueur provenant d'un phare de
voiture qui descendait de . Nous n'avons plus fait
attention à cette lueur et nous sommes partis. Je précise que S me
portait sur son cyclomoteur.

---Deux cents mètres après, j'ai aperçu la lueur sur ma gauche. Celle-ci donnait
l'impression d'être à une distance que je peux évaluer entre 50 et 100 mètres.
Cette lueur nous suivait, elle se tenait toujours sur notre gauche et à une
distance constante. Cette lueur nous a suivi jusqu'au domicile de S au
lieudit " , commune de , lieu qui se trouve
environ à 5 kilomètres de l'endroit où nous avons aperçu cette lueur.

---Cette lueur était blanchâtre, phosphorescente, de forme ovale, d'une
superficie de 1 mètre environ, par contre je dois dire que je n'ai pas vu de
relief. Cette lueur évoluait à une quinzaine de mètres de hauteur, une
distance équivalente à deux fois celle qui existe entre le sol et les lignes
électriques. Je dois dire qu'aucune forme autre n'était visible autour de la
lueur et que celle-ci n'avait pas le contour nettement déterminé, c'est-à-dire
que celui-ci semblait flou. En effet, l'intensité de la lueur était soutenue au
centre de l'objet et diminuait vers le bord, raison pour laquelle le contour
n'était pas bien déterminé.

---Je précise qu'aucun bruit n'était perceptible venant de l'objet en question.
S.I. : Cet objet n'était pas immobilisé sur lui même. En effet, durant notre
déplacement j'ai bien remarqué que cette lueur se déplaçait de droite à gauche
ou inversement, toujours dans une même limite, en tournant sur elle même.

S.I. : Durant ces mouvements, je n'ai distingué aucun changement de couleur.

S.I. : Je n'ai pas pu confondre cet objet ou lueur avec la présence d'un nuage
ou de la lune par exemple. En effet, compte tenu de son mouvement relativement
bizarre, il est évident qu'il s'agissait d'un objet non identifiable.

--- Lorsque nous sommes partis avec S de notre lieu initial de
La personne entendue L'O.P.J.

stationnement, il est vrai que j'ai perdu quelques minutes de vue cet objet, du fait de la présence d'arbres sur notre gauche. Néanmoins, dès que le bosquet ne m'a plus caché la visibilité, j'ai bien distingué cet objet qui nous suivait, tout en gardant la même position par rapport à notre déplacement, et la même altitude.

--- Lorsque nous avons emprunté la route menant au domicile de S_i, située sur la gauche de l'axe sur lequel nous roulions, je dois dire que j'ai perdu de vue cette lueur pendant quelques instants. J'ai aperçu à nouveau cet objet, alors que nous nous dirigeons au domicile de S_i, toujours sur notre gauche. Arrivés au domicile des parents de S_i, nous avons rapidement posé la mobylette et nous sommes entrés dans le domicile, relativement terrorisés. Nous sommes allés dans la chambre à S_i dans un premier temps, et par la suite, en ce qui me concerne, je suis revenu à la salle à manger pour regarder par la fenêtre si cet objet y était toujours. Il est vrai qu'à ce moment là, j'ai regardé par une fenêtre se trouvant du côté inverse par rapport où j'avais pour la dernière fois aperçu l'objet. Cependant si j'ai regardé par cette ouverture, c'est que l'autre fenêtre était occultée par la présence de rideaux. Lorsque j'ai donc regardé, sans faire de bruits par la fenêtre donnant à l'arrière de la maison des parents à S_i, j'ai aperçu une nouvelle fois cette lueur qui se trouvait à ce moment là pratiquement au dessus de la maison, à une altitude similaire que précédemment. Je suis revenu dans la chambre de S_i pour lui demander de venir voir à l'extérieur. J'ai senti à ce moment là que mon camarade avait peur de revenir voir cet objet et nous nous sommes donc couchés. Le lendemain, cet objet avait bien évidemment disparu.

S.I. : Nous n'avons pas réveillé les parents à S_i, car je dois dire que nous n'y avons pas pensé. En fait, nous n'avons pas voulu faire de bruit malgré notre rapidité à nous introduire dans le domicile de S_i, poussé par la peur.

--- Le lendemain matin, S_i en a parlé à sa mère qui n'a pas cru cette histoire. Par contre son père l'a écouté et compte tenu je pense de notre "état" a bien été obligé de croire ce que nous racontions.

S.I. : Durant le laps de temps où nous avons aperçu cette lueur, je n'ai ressenti aucune impression physique particulière. De même, je n'ai senti aucune odeur spéciale.

S.I. : Avant notre départ du carrefour où nous étions avec S_i, et lorsque nous avons aperçu pour la première fois la lueur, celle ci se trouvait au dessus des arbres que je vous indique sur votre photographique et se déplaçait en concervant environ la limite des deux arbres.

A , le 19 Septembre 1992 à 11 heures 30

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."
La personne entendue L'O.P.J.

GENDARMERIE NATIONALE

Légion de Gendarmerie Départementale

Le 20 septembre 1992

Groupement du
Compagnie de
BRIGADE DE

N° 00433/92

Le M. D. L. chef F , D.
commandant la brigade
à Monsieur le Chef du Centre Météorologique

Objet: Demande de renseignements sur conditions climatiques

Dans le courant de la nuit du 24 au 25 Août 1992, plus précisément vers minuit, deux jeunes gens de ont été témoins de l'apparition d'un objet volant non-identifié dans le ciel de la campagne , à savoir, au lieu-dit " " commune de en bordure du CD reliant à .

Après vérification de la crédibilité des témoignages en question, la Brigade de procède à une enquête sur les faits, par procès-verbal N° 535/1992.

A dessein de renseigner objectivement les divers destinataires de la procédure précitée, j'ai l'honneur de vous demander, si cela est de votre compétence, de me communiquer les renseignements suivants :

- 1) Conditions climatiques observées dans le cours de la nuit considérée
- 2) Observations éventuelles de phénomènes atmosphériques toujours dans le courant de la nuit en question, pouvant se rapprocher éventuellement d'une lueur phosphorescente de couleur jaunâtre.

Il est à noter que nos observations climatiques portées sur le bulletin mensuel font état d'un ciel clair, ce qui rejoint les déclarations recueillies auprès des témoins.

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, veuillez agréer, Monsieur, mes respectueuses salutations.



**SERVICE METEOROLOGIQUE
INTERREGIONAL**

CENTRE DEPARTEMENTAL

Monsieur le Commandant de la Brigade de
Gendarmerie

Référence à rappeler

92/811/228

Affaire suivie par

A: M.

Téléphone

Votre référence N°433/92
courrier du 20/09/92

Monsieur le Commandant de Brigade,

En réponse à votre demande citée en référence et concernant les conditions climatologiques régnant sur la région de dans la nuit du 24 au 25/08/92 j'ai l'honneur de vous communiquer les renseignements suivants:

1/ Le 24 et le 25 Août 1992 sont deux journées au caractère estival marqué. Le ciel est clair ou à peine voilé par quelques nuages élevés de type Cirrus ou Altocumulus. Dans la nuit ces nuages deviennent invisibles et le ciel nocturne est étoilé. La lune qui entre dans la phase de "nouvelle lune" est absente du ciel.

La situation générale est anticyclonique avec une pression réduite au niveau de la mer de 1021 Hpa (ou millibar) à Minuit locale.

A la station automatique de on relève les paramètres suivants:

vent de Sud-Est à 7 km/h

Température de 17,7 dg

Humidité de 90 %

L'atmosphère est donc très calme, sans aucun phénomène météorologique remarquable, sans aucune perturbation dans l'éclat de la voûte céleste car les vents en altitude sont modérés. Cette nuit est donc idéale pour toute observation de caractère astronomique.

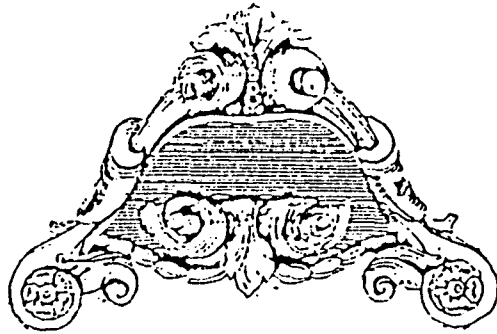
2/ Il ne nous a pas été signalé de phénomène remarquable pour cette journée par aucun des observateurs climatologiques du réseau d'Etat. Depuis cette date du 24 Août vous êtes les premiers à nous solliciter pour une telle observation.

3/ Les vents en altitude étaient orientés cette nuit là au secteur Ouest ce qui est favorable au passage, au dessus de notre région, de ballons sondes provenant du Centre météorologique ou du Centre d'Essais

En espérant avoir répondu à votre demande et restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie de croire, Monsieur le Commandant de Brigade à l'expression de mes respectueuses salutations.

PHOTOGRAPHIQUE

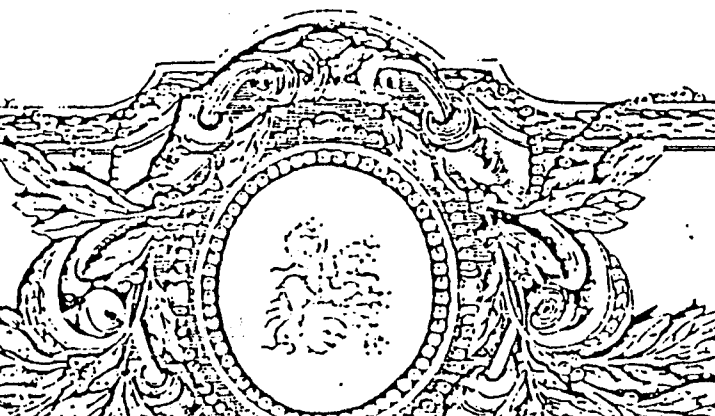
DOSSIER



brigade de :

PIECE 3

535 PV





CLICHE N° 1

- Prise de vue effectuée suivant le sens

— Emplacement de l'OVNI tel qu'il nous a été indiqué par les témoins.

— Emplacement du lieu de stationnement des deux jeunes au moment de la première observation.



CLICHE N° 2

- Vue rapprochée dans le même sens que ci-dessus.

CLICHE N° 3



- Prise de vue effectuée suivant le sens

- Emplacement du lieu de stationnement des jeunes.



CLICHE N° 4

- Prise de vue effectuée de l'intérieur de la demeure de G. S. d'où le jeune A. a aperçu pour la dernière fois l'OVNI.

- Emplacement approximatif de l'OVNI.